

Compte-rendu du conseil municipal de St Martin en Vercors

Séance du 7 mars 2019

*Présents : Gilles Couiller, Claude Vignon, Jean-Christophe Dye, Giovanni Caddedu, Virginie Dal Pra
Gilles Breton, Andrée Séquier, Philippe Desfeux, Lionel Dusserre, Laurent Benoit, Jean Vignon
Excusé : Jean-Yves Wiss*

Monsieur le maire rappelle que cette séance va être centrée sur le débat d'orientation budgétaire pour l'année 2019 en présence du percepteur, Gilles Couiller.

Délibérations du conseil

→ La commune ne préempte pas à l'acquisition d'un terrain à Tourtre par Mr Onal pour un montant de 3 000€.

Voté à l'unanimité.

→ Location de l'appartement communal dans l'immeuble de la Poste à Mme Céline DELORI à partir du 15 mars 2019, pour un loyer mensuel de 210 €.

Voté à l'unanimité.

→ Le maire expose au conseil qu'Eric rousset, responsable de l'Unité du Vercors pour l'Office National des Forêts a demandé sa mutation après 25 ans au service des communes. Le Maire propose de participer au cadeau de départ de celui-ci à hauteur de 200 €.

Voté à l'unanimité.

→ Exercice 2019 :

- Coupe affouagère : le conseil municipal demande à l'Office National des Forêts de procéder au martelage en forêt communale des coupes sur les parcelles n° 48 et 51 du Bois de l'Allier. Le prix de l'inscription s'élève à 22 €.
- Programme des travaux 2019 : pas de travaux cette année mais poursuite du programme de 2017/2018 avec la pose de revers d'eau sur le chemin rural de Roybon.

Voté à l'unanimité.

Questions diverses

→ Le Maire informe le conseil que Francis Ginsbourger, auteur du livre « Le Vercors Oublié » souhaite faire une présentation de son œuvre sur la commune le samedi 20 avril 2019. En effet son livre retrace l'histoire de sa famille laquelle, pour échapper aux lois antisémites de Vichy, a trouvé refuge en 1943 à St Martin. Francis Ginsbourger sollicite la mairie pour bénéficier de la gratuité de la salle des fêtes et à cette occasion la mairie offrira un apéritif.

Le conseil accepte sa demande.

Débat d'orientation budgétaire

Le percepteur rappelle que le débat d'orientation budgétaire comprend l'analyse des dépenses, des recettes 2018 et les restes à réaliser, ainsi que les prévisions pour 2019 en fonctionnement et en investissement.

Il conviendra de voter au prochain conseil :

- Les taxes (habitation, foncière bâti et non bâti)
- Les comptes administratifs et de gestion 2018 pour le :
 - Budget communal
 - Budget eau et assainissement
 - Budget Lotissement de la Chicoune

Opérations à inscrire en investissement :

Investissements récurrents :

- Le programme de travaux forestiers : restes à réalisés 2018
- Les travaux de voirie

Poursuite des opérations engagées :

- Rénovation des montées d'escaliers des logements communaux
- Tranche 2 de l'atelier des services techniques : Aménagement et mise aux normes thermiques
- Aménagement du village (plateforme sous le tilleul, panneau d'information...)

Opérations à inscrire :

- Réfection de la toiture de l'immeuble de la Poterie
- Rénovation des façades de l'église et immeuble de la Poterie
- Achat d'un chasse-neige
- Tranche 3 de l'atelier des services techniques : dallage et enrobé
- Réfection du lavoir communal

A inscrire en fonctionnement :

- Frais d'organisation de la fête du bleu

<i>Tour de table</i>

Giovanni Caddedu informe que les propriétaires de l'auberge de Roybon ont rencontré cet hiver des problèmes récurrents concernant le circuit d'eau chaude des sanitaires. Il a été convenu qu'une rencontre aura lieu en fin de saison avec le prestataire pour prévoir les éventuelles réparations. Giovanni rajoute que les aubergistes ont annoncé la mise en vente de l'auberge, mais ils ont spécifié qu'ils arrêteraient l'activité une fois le bien vendu.

Jean Vignon indique au conseil qu'une personne de la paroisse Sainte Marie en Royans Vercors souhaiterait qu'une messe ait lieu le dimanche du week-end de la fête du bleu, soit le 28 juillet. Il a alors été évoqué les difficultés pour se rendre à l'église car à cette occasion le village sera fermé à la circulation, les parkings se trouveront donc aux entrées nord et sud du village donc relativement éloignés du cœur du village.

Virginie Dal Pra averti le conseil que la maison dit des Pacons s'est davantage délabrée car des débris ont été constaté sur la route. Un arrêté de mise en péril a déjà été signifié au propriétaire il y a quelques années. Il convient de réitérer cet arrêt.

Philippe Desfeux prévient le conseil que des fuites sur la zinguerie des chenaux ont été identifiées sur des bâtiments communaux (immeuble de la Falaise, école). Des devis seront demandés pour effectuer les réparations.

Le prochain conseil aura lieu le jeudi 28 mars 2019

Secrétaire de séance : Gilles Breton